

## Rentrée 2026 en Lorraine : comment supprimer 172 postes ?

La rentrée 2026 se fait dans une confusion inédite... cette confusion c'est d'abord celle d'un ministre qui prétendait supprimer 438 postes de plus que ce que prévoyait le budget adopté (avec 49-3) par le Parlement.

Au cours du CSA (Comité Social d'Administration) ministériel, la vigilance et l'action du SNES-FSU auront été déterminants pour le contraindre à faire marche arrière. A moins d'un an des élections professionnelles, voilà qui rappelle l'importance d'élire en CSA des militant·es syndicaux déterminé·es et pugnaces comme le sont celles et ceux du SNES et de la FSU.

### 172 suppressions de postes en collèges et lycées

Dans notre académie, la situation est particulièrement douloureuse avec la **suppression de 96 postes** du 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée prochaine (auxquels il faut ajouter les 144 suppressions dans le 1<sup>er</sup> degré et 12 postes de personnels administratifs).

Toutefois, les suppressions seront encore plus fortes qu'annoncées et devraient s'élever à 88 suppressions dans les collèges et 84 dans les lycées soit un total de **172 suppressions de postes**.

En effet, l'augmentation des effectifs en LP oblige le rectorat à y ouvrir 30,5 postes. Dans le même temps, les difficultés récurrentes de remplacement dans l'académie amène à y consacrer l'équivalent de 22 postes. Par ailleurs, le rectorat continue sa politique d'ouverture d'ULIS (+10 postes) et consacre également 12 postes à la mise en place des PAS (les pôles d'appui à la scolarité) dont la FSU demande pourtant la suppression.

### Des conséquences concrètes pour les élèves et les personnels

Ces suppressions de postes ne sont pas que des chiffres, ce sont aussi des conséquences concrètes pour nos élèves et pour nos conditions de travail.

Dans les lycées, la suppression annoncée de 84 postes se fera au prix de **classes surchargées** et de pressions renouvelées pour **réduire l'offre de formation** (réduire le choix d'enseignements de spécialité, remettre en cause les options...). Si le recteur a provisoirement renoncé à ses projets de fermetures de 2 sections de BTS (à Saint-Avold et Remiremont), c'est l'ensemble des **formations de BTS** qui paraissent être en sursis.

Dans les collèges, même si le recul des effectifs est très limité (0,5 élèves en moins par classe...), il n'en demeure pas moins que le rectorat prévoit de **fermer plusieurs dizaines de divisions** pour économiser près de 70 postes. Dans le même temps, alors que la lutte contre la difficulté scolaire est affiché comme une priorité, les moyens qui lui sont consacrés **diminuent de 20 %** !

Pour supprimer les postes, il n'y a qu'une méthode : **surcharger les classes et dégrader les conditions de travail des enseignant·es**.

### Et dans les vies scolaires ?

Les vies scolaires sont particulièrement mises sous pression. C'est notamment la conséquence des différentes réformes du collège, du lycée et du lycée professionnel qui font éclater les collectifs de travail et les groupes classes. Dans le même temps le mal-être des jeunes s'accentue et les injonctions à améliorer le traitement des situations de harcèlement en milieu scolaire se multiplient. Dans notre académie, plusieurs collèges ne disposent toujours pas de poste de CPE.

Pourtant, cette année encore, il n'y aura **aucune création de postes de CPE et d'AEd** dans l'académie. De la même façon, rien n'est prévu pour renforcer les équipes pluriprofessionnelles des établissements (AS, infirmières, PsyEn...).

### Ne pas se laisser faire

Les suppressions d'emplois dans le second degré public qui sont annoncées sont inacceptables. Le SNES-FSU appelle à faire de la préparation de la rentrée un temps fort de mobilisation pour l'École publique, le second degré et ses personnels. Il s'agit pour nous d'affirmer que la baisse démographique doit être l'opportunité d'une véritable amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Dans les établissements du second degré, il nous faut être particulièrement attentifs à la préparation de rentrée car c'est la répartition (la « ventilation ») de la DHG qui conditionne les créations/suppressions de postes. Les personnels doivent être réellement consultées sur l'utilisation des dotations de leur établissement. Ce sont les conseils d'administration des établissements – et non les seuls chefs d'établissements – qui sont décisionnaires.